

AFFAIRE N° 28. - Acquisition de deux parcelles de terrain situées rues Général de Gaulle et Jacob appartenant à Monsieur FERRERE Michel.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 5 140 m<sup>2</sup> qui permettront, en premier lieu la résorption du bidonville existant et l'aménagement de parcs et jardins conformément au Plan d'Urbanisme Directeur.

Ces immeubles ont fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur FERRERE Michel, propriétaire, pour le prix de 45 000 000 de Frs CFA, à charge par la Municipalité d'indemniser les locataires, ce qui porte le coût total de ces deux immeubles à 50 000 000 Frs CFA.

Il convient de noter que cette somme représente une majoration légèrement supérieure à 8 % par rapport à l'évaluation effectuée par le Service des Domaines qui porte sur un montant total de 46 260 000 Frs CFA, toutes indemnités comprises.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour la somme de 50 000 000 Frs CFA

La dépense sera prélevée sur l'emprunt 1973, contracté auprès de la CAISSE d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

*In*  
auk deux, le 16 juillet 73  
Bon de l'effet  
Le Secrétaire Général  
§  
Signé : J. N. Salinas  
en copie certifiée conforme  
Directeur des Affaires Financières  
R. Puseu